

Document d'approbation

Centre de la commune de ABELCOURT et Nord de la commune de VILLERS-LES-LUXEUIL

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/02/2026

Echelle: 1/2000 ème

Pièce n°4.2.1

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Rue des Jais Coeur - 70000 Vesoul  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initia@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

**ZONES URBAINES**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
 UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation  
 UAUB : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
 UAUC : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage  
 UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages  
 UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation  
 UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
 UBis : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée  
 UBis : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage  
 UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique  
 UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation  
 UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics  
 ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
 ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

**ZONES A URBANISER**


AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat  
 AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques  
 AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

**ZONE AGRICOLE**

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles  
 An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000  
 Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage  
 Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers  
 Ata, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

**ZONE NATURELLE**

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels  
 Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)  
 Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation  
 Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI  
 Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI  
 Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs  
 Nlir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI  
 Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions  
 Ngta, Ng2a : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL  
 Nta, Nt2a... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL  
 Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI  
 Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
 Npv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF



**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**

**Risques géologiques**

- ▲ Anciennes Mines (Source : BRGM)
- ⊕ Anciennes carrières (Source : BRGM)
- ▲ Indice karstique (Dolines)
- ◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
- Falaises

**Risques liés au transport d'énergie**

- Axe Ligne Haute Tension
- Risque lié au transport de matière dangereuse

**Autre risques**

- Ruissellement ( source : DDT + Commune)
- Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)
- Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

**Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint Sauveur**

- ▲ Zone A - contrainte très forte
- ▲▲ Zone B - contrainte forte
- ▲▲▲ Zone C - contrainte moyenne

**Aléa**

- Aléa très fort : Affaissement / effondrement, Glissement de terrain, Chute de blocs
- Aléa fort et moyen : Affaissement / effondrement, Glissement de terrain, Chute de blocs

**Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :**

**L.151.23**

- Arbre remarquable
- Haie
- Alignement d'arbre
- Ripisylve
- Vergers, pré-vergers, îlots verts
- Boisement protégé
- Zones humides avérées ( Source : IAD, Commune, DREAL)
- Zones humides à compenser
- Zones humides de compensation
- Milieux humides ( Source : DREAL)

**L.151.19**

- Élément ponctuel du bâti ou du paysage
- Élément linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions
- Espace vert à créer
- OAP densification
- OAP sectorielle
- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver
- Emplacements réservés

**Autres éléments à titre d'information**

- Limite communale
- Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUI
- Zone de sauvegarde Sage Breuchin
- Cours d'eau (source : DDT)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
1-1	Aménagement de carrefour	Commune de ABELCOURT	0.04

